



---

# États financiers consolidés du Canton de Champlain

31 décembre 2022

---



---

Rapport de l'auditeur indépendant	1 – 2
État consolidé des résultats	3
État consolidé de la situation financière	4
État consolidé de la variation de la dette nette	5
État consolidé des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 – 13
Annexes	
Immobilisations corporelles consolidées – Annexe 1	14
Excédent accumulé consolidé – Annexe 2	15
État consolidé des résultats des réserves et des fonds de réserve – Annexe 3	16
Conseil de la Bibliothèque publique du Canton de Champlain	
Rapport de l'auditeur indépendant	17 – 18
État des résultats	19
État de la situation financière	20
Notes complémentaires	21 – 24
Immobilisations corporelles – Annexe 1	25

---

Aux membres du conseil résidents et contribuables du  
Canton de Champlain

## Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Canton de Champlain (la « Municipalité ») qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2022 et les états consolidés des résultats de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date ainsi que les notes complémentaires y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis les états financiers ci-joints donnent dans tous leurs aspects significatifs une image fidèle de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2022 ainsi que des résultats de ses activités de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

## Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Municipalité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCSP ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Municipalité à poursuivre son exploitation de communiquer le cas échéant les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation sauf si la direction a l'intention de liquider la Municipalité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Municipalité.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles individuellement ou collectivement puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

### MNP s.r.l./LLP

300, rue McGill, Hawkesbury ON, K6A 1P8  
300 McGill Street, Hawkesbury ON, K6A 1P8

Tél. : 613.632.4178 Téléc. : 613.632.7703  
T: 613.632.4178 F: 613.632.7703

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion la falsification les omissions volontaires les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Municipalité.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et selon les éléments probants obtenus quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Municipalité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou si ces informations ne sont pas adéquates d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Municipalité à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble la structure et le contenu des états financiers y compris les informations fournies dans les notes et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Hawkesbury (Ontario)  
Le 27 avril 2023

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés

**Canton de Champlain**  
**État consolidé des résultats**  
 Exercice terminé le 31 décembre 2022



	2022 Budget	2022 Réel	2021 Réel
	\$	\$	\$
<b>Revenus</b>			
Imposition – toutes catégories	15 515 411	<b>15 612 369</b>	15 070 250
Moins : montants reçus pour les comtés et les conseils scolaires (note 3)	(6 959 285)	<b>(7 028 228)</b>	(6 788 113)
Imposition nette à des fins municipales	8 556 126	<b>8 584 141</b>	8 282 137
Frais des usagers	4 210 237	<b>4 207 334</b>	3 829 681
Paiements de transfert et autres			
Gouvernement du Canada	1 816 880	<b>1 929 784</b>	333 219
Province de l'Ontario	2 546 373	<b>2 269 789</b>	1 709 767
Autres municipalités	1 292 369	<b>999 567</b>	888 563
Revenus de placement	32 200	<b>102 509</b>	29 286
Pénalités et intérêts	177 750	<b>153 834</b>	186 049
Autres	31 373	<b>37 329</b>	24 610
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	0	<b>(94 629)</b>	(21 296)
Dons	2 800	<b>205 834</b>	0
	18 666 108	<b>18 395 492</b>	15 262 016
<b>Charges (note 9)</b>			
Administration générale	2 069 719	<b>1 980 588</b>	1 702 447
Protection des personnes et des biens	2 950 475	<b>2 763 758</b>	2 747 031
Services de transport	2 454 360	<b>3 268 992</b>	2 925 321
Hygiène et écologie	3 274 379	<b>3 992 885</b>	3 873 258
Services sociaux et à la famille	1 280 206	<b>1 292 109</b>	1 255 463
Loisirs et services culturels	1 598 434	<b>1 617 835</b>	1 636 314
Urbanisme et mise en valeur du territoire	387 978	<b>667 480</b>	345 646
	14 015 551	<b>15 583 647</b>	14 485 480
Excédent de l'exercice	4 650 557	<b>2 811 845</b>	776 536
Excédent accumulé au début	36 065 443	<b>36 065 443</b>	35 288 907
<b>Excédent accumulé à la fin (annexe 2)</b>	40 716 000	<b>38 877 288</b>	36 065 443

Les notes complémentaires et annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

**Canton de Champlain**  
**État consolidé de la situation financière**  
 au 31 décembre 2022



	<b>2022</b>	2021
	\$	\$
<b>Actifs</b>		
Actifs financiers		
Encaisse	<b>4 066 223</b>	5 437 680
Taxes à recevoir	<b>802 857</b>	904 469
Débiteurs	<b>3 213 275</b>	1 327 064
Autres	<b>547 762</b>	319 882
	<b>8 630 117</b>	7 989 095
<b>Passifs</b>		
Créditeurs et charges à payer	<b>4 853 807</b>	4 011 255
Revenus reportés	<b>377 017</b>	584 015
Emprunts (note 5)	<b>9 074 650</b>	9 724 231
	<b>14 305 474</b>	14 319 501
Dette nette	<b>(5 675 357)</b>	(6 330 406)
Engagements et éventualités (notes 7 et 8)		
<b>Actifs non financiers</b>		
Immobilisations corporelles (annexe 1)	<b>44 228 773</b>	41 996 283
Stocks	<b>145 540</b>	176 092
Frais payés d'avance	<b>178 332</b>	223 474
	<b>44 552 645</b>	42 395 849
<b>Excédent accumulé (annexe 2)</b>	<b>38 877 288</b>	36 065 443

Les notes complémentaires et annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du Conseil

\_\_\_\_\_, maire

\_\_\_\_\_, directeur général par intérim, trésorier



**Canton de Champlain**  
**État consolidé de la variation de la dette nette**  
Exercice terminé le 31 décembre 2022

	2022 Budget	2022 Réel	2021 Réel
	\$	\$	\$
<b>Excédent de l'exercice</b>	4 650 557	<b>2 811 845</b>	776 536
Amortissement des immobilisations corporelles	0	<b>1 601 867</b>	1 537 438
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	0	<b>94 629</b>	21 296
Acquisition d'immobilisations corporelles	(5 494 160)	<b>(4 362 999)</b>	(2 487 649)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	0	<b>434 013</b>	0
Diminution (augmentation) des stocks	0	<b>30 552</b>	(45 492)
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	0	<b>45 142</b>	(189 996)
Diminution (augmentation) de la dette nette	(843 603)	<b>655 049</b>	(387 867)
Dette nette au début	(6 330 406)	<b>(6 330 406)</b>	(5 942 539)
<b>Dette nette à la fin</b>	<b>(7 174 009)</b>	<b>(5 675 357)</b>	(6 330 406)

Les notes complémentaires et annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

**Canton de Champlain**  
**État consolidé des flux de trésorerie**  
 Exercice terminé le 31 décembre 2022



	<b>2022</b>	2021
	\$	\$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent de l'exercice	<b>2 811 845</b>	776 536
Variation des éléments hors caisse des actifs et passifs		
Diminution des taxes à recevoir	<b>101 612</b>	356 877
Augmentation des débiteurs	<b>(1 886 211)</b>	(237 268)
Augmentation des autres actifs	<b>(227 880)</b>	(23 836)
Augmentation des créditeurs et charges à payer	<b>219 156</b>	569 290
(Diminution) augmentation des revenus reportés	<b>(206 998)</b>	290 252
Diminution (augmentation) des stocks	<b>30 552</b>	(45 492)
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	<b>45 142</b>	(189 996)
	<b>(1 924 627)</b>	719 827
Éléments de fonctionnement hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>1 601 867</b>	1 537 438
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	<b>94 629</b>	21 296
	<b>1 696 496</b>	1 558 734
Augmentation nette de l'encaisse due aux activités de fonctionnement	<b>2 583 714</b>	3 055 097
<b>Activités d'immobilisations</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<b>(3 739 603)</b>	(1 896 239)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	<b>434 013</b>	0
	<b>(3 305 590)</b>	(1 896 239)
<b>Activités de financement</b>		
Remboursement du capital des emprunts	<b>(649 581)</b>	(651 710)
(Diminution) augmentation nette de l'encaisse	<b>(1 371 457)</b>	507 148
Encaisse au début	<b>5 437 680</b>	4 930 532
<b>Encaisse à la fin</b>	<b>4 066 223</b>	5 437 680

Des renseignements additionnels sont présentés à la note 10.

Les notes complémentaires et annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.





## **1. Méthodes comptables futures**

*Date d'application : 1<sup>er</sup> avril 2022*

### Chapitre SP 1201 – Présentation des états financiers

Le présent chapitre établit les principes généraux et les normes d'information applicables aux états financiers des gouvernements.

La Municipalité évalue présentement les incidences de l'adoption de cette nouvelle norme applicable de façon prospective.

### Chapitre SP 2601 – Conversion des devises

Le présent chapitre établit des normes de comptabilisation et d'information relatives aux opérations libellées en devises dans les états financiers des gouvernements.

La Municipalité évalue présentement les incidences de l'adoption de cette nouvelle norme applicable de façon prospective.

### Chapitre SP 3041 – Placements de portefeuille

Le présent chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter dans les états financiers des gouvernements les placements de portefeuille.

La Municipalité évalue présentement les incidences de l'adoption de cette nouvelle norme applicable de façon prospective.

### Chapitre SP 3280 – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Ce chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter un passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation.

La Municipalité évalue présentement les incidences de l'adoption de cette nouvelle norme applicable de façon prospective.

### Chapitre SP 3450 – Instruments financiers

Le présent chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter tous les types d'instruments financiers y compris les dérivés.

Les actifs non financiers ne sont pas disponibles pour rembourser les passifs et sont utilisés pour offrir des services. Ils ont des durées de vie utile de plus d'un an et ne sont pas destinés à être revendus dans le cours normal des activités. La variation des actifs non financiers au cours de l'exercice ainsi que l'excédent de l'exercice donnent la variation de la dette nette pour l'exercice.

La Municipalité évalue présentement les incidences de l'adoption de cette nouvelle norme applicable de façon prospective.



**1. Méthodes comptables futures (suite)**

*Date d'application : 1<sup>er</sup> avril 2023*

Chapitre SP 3400 – Revenus

Ce chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter les revenus. Plus précisément il fait la distinction entre les revenus provenant d'opérations qui comprennent des obligations de prestation et les revenus provenant d'opérations qui ne comprennent pas d'obligations de prestation.

La Municipalité évalue présentement les incidences de l'adoption de cette nouvelle norme applicable de façon rétroactive ou prospective.

**2. Méthodes comptables**

Les états financiers consolidés de la Municipalité sont la responsabilité de la direction et sont préparés selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de CPA Canada.

L'accent des états financiers du CCSP est mis sur la situation financière de la Municipalité et l'évolution de celle-ci. L'état consolidé de la situation financière présente les actifs financiers et les passifs et les actifs non financiers de la Municipalité. Les actifs financiers sont disponibles pour faire face aux obligations existantes ou financer des activités futures. La dette nette est la différence entre les actifs financiers et les passifs.

*Périmètre comptable*

États financiers consolidés

Ces états financiers consolidés présentent les actifs les passifs les revenus et les charges de fonctionnement les réserves et les fonds de réserve et les variations des investissements dans les immobilisations corporelles de la Municipalité et incluent les activités de tous les comités du Conseil et du conseil suivant qui est sous le contrôle du Conseil :

Conseil de la Bibliothèque publique du Canton de Champlain

*Entité non consolidée*

Comité Directeur pour le recyclage des déchets de la région de Hawkesbury

Le comité n'est pas sous le contrôle du Conseil.

L'état de la situation financière du comité et ses opérations administrées par la Municipalité ne sont donc pas consolidés et font l'objet d'états financiers distincts.



## 2. Méthodes comptables (suite)

### *Référentiel comptable*

#### Comptabilité d'exercice

Les charges et les sources de financement correspondantes sont présentées selon la méthode de comptabilité d'exercice. La méthode de comptabilité d'exercice reconnaît les revenus dans la période au cours de laquelle des transactions ou des événements donnent droit aux revenus et reconnaît les charges dans la période au cours de laquelle les biens et services ont été acquis et la responsabilité a été engagée.

#### Actifs non financiers

Les actifs non financiers ne sont pas disponibles pour rembourser les passifs et sont utilisés pour offrir des services. Ils ont des durées de vie utile de plus d'un an et ne sont pas destinés à être revendus dans le cours normal des activités. La variation des actifs non financiers au cours de l'exercice ainsi que l'excédent de l'exercice donnent la variation de la dette nette.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût qui inclut tous les montants liés à l'acquisition à la construction au développement ou à l'amélioration d'un actif. Le coût moins la valeur résiduelle des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode linéaire sur les durées de vie utile estimatives suivantes :

Bâtiments et installations	18 – 70 ans
Véhicules	8 – 20 ans
Routes	20 – 70 ans
Machines et équipement	5 – 20 ans

Les terrains et améliorations de terrains ne sont pas amortis.

Les constructions en cours ne sont pas amorties tant que les immobilisations corporelles ne sont pas prêtes à être utilisées pour offrir des services.

La Municipalité a un seuil de capitalisation de 25 000 \$ pour les installations civiles et actifs regroupés et de 10 000 \$ pour tous les autres actifs. Les éléments avec une valeur moindre sont imputés aux charges sauf si regroupés lorsqu'ils représentent une valeur importante ou pour des raisons opérationnelles. Des exemples d'éléments regroupés sont des ordinateurs des véhicules des poteaux et des défibrillateurs.

#### Dons d'immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles reçues à titre de dons sont inscrites à l'état consolidé de la situation financière à leur juste valeur à la date du don et le même montant est inscrit comme dons dans les revenus. Les dons d'immobilisations corporelles à d'autres organismes sont inscrits comme charges au montant de la valeur comptable nette à la date du transfert.

#### Contrats de location

Les contrats de location sont comptabilisés comme location-acquisition ou location-exploitation. Les baux qui transfèrent la majorité des avantages et des risques sont comptabilisés comme location-acquisition. Les autres baux sont comptabilisés comme location-exploitation et les charges sont reconnues sur la durée des baux.

#### Stocks

Les stocks détenus pour offrir des services sont comptabilisés au moindre du coût ou du coût de remplacement. Le coût est déterminé selon l'approche du premier entré premier sorti.



**2. Méthodes comptables (suite)**

*Référentiel comptable (suite)*

Revenus reportés

Les fonds reçus à des fins spécifiques sont comptabilisés comme revenus reportés jusqu'à ce que la Municipalité se conforme à l'obligation pour laquelle elle a reçu les fonds.

Transferts des gouvernements

Les transferts des gouvernements sont constatés en tant que revenus dans l'exercice au cours duquel les transferts sont approuvés et les critères d'admissibilité sont respectés. Les transferts des gouvernements sont reportés lorsqu'ils sont grevés d'une stipulation qui exige des actions précises afin de conserver les transferts. Pour de tels transferts les revenus sont constatés lorsque les stipulations ont été respectées.

Réserves et fonds de réserve

Les réserves et fonds de réserve sont constitués de fonds mis de côté par le Conseil pour des raisons spécifiques.

Informations sectorielles

Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état consolidé des résultats et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que par conséquent elle n'avait pas à présenter des informations additionnelles.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés conformément aux NCSP la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que sur les montants des revenus et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers consolidés. Parmi les principales composantes des états financiers consolidés exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figurent la provision pour créances douteuses à l'égard des débiteurs la durée de vie utile des immobilisations corporelles ainsi que le montant de certaines charges à payer y compris un montant pour la fermeture du dépôt. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

**3. Activités des conseils scolaires et des Comtés unis de Prescott et Russell**

L'imposition des conseils scolaires et des Comtés unis de Prescott et Russell est composée des éléments suivants :

	Conseils scolaires	Comtés unis	Total
	\$	\$	\$
<b>2022</b>			
Imposition	2 235 471	4 732 731	6 968 202
Paiements tenant lieu d'impôts	15 797	44 229	60 026
	<b>2 251 268</b>	<b>4 776 960</b>	<b>7 028 228</b>
<b>2021</b>			
Imposition	2 204 496	4 525 677	6 730 173
Paiements tenant lieu d'impôts	15 797	42 143	57 940
	<b>2 220 293</b>	<b>4 567 820</b>	<b>6 788 113</b>



#### 4. Emprunt bancaire

La Municipalité dispose d'une marge de crédit autorisée de 1 000 000 \$ (1 000 000 \$ en 2021) au taux préférentiel majoré de 0,5 % (majoré de 0,5 % en 2021) dont la totalité était inutilisée en fin d'exercice (inutilisée en 2021).

La Municipalité dispose de prêts préautorisés pour des immobilisations corporelles pour un montant de 3 000 000 \$ (3 000 000 \$ en 2021) dont 1 533 800 \$ (1 390 612 \$ en 2021) ne sont pas utilisés en fin d'exercice.

#### 5. Emprunts

	2022	2021
	\$	\$
Emprunts contractés par la Municipalité portant intérêt de 1,63 % à 6,00 % échéant entre 2023 et 2049 incluant ceux contractés par les services publics et non échus à la fin de l'exercice qui s'élèvent à	<b>9 101 721</b>	9 760 139
Des emprunts contractés ci-dessus la responsabilité pour le remboursement du capital et des intérêts pour des prêts relatifs aux cours d'eau souterrains portant intérêt à 6,00 % et échéant entre 2023 et 2027 est assumée par des individus. À la fin de l'exercice le montant non échu est de	<b>(27 071)</b>	(35 908)
	<b>9 074 650</b>	9 724 231

Des emprunts expliqués ci-dessus les versements de capital pour les prochains exercices financiers sont comme suit :

	2022	2021
	\$	\$
Imposition générale	<b>1 180 146</b>	1 435 208
Frais des usagers	<b>7 894 504</b>	8 289 023
	<b>9 074 650</b>	9 724 231
		\$
2023		647 539
2024		621 749
2025		522 445
2026		459 197
2027		473 137
Ensuite		6 350 583
		<b>9 074 650</b>

Les versements annuels en capital et intérêts requis pour rembourser les emprunts sont dans les limites annuelles de remboursement des emprunts prescrits par le ministère des Affaires municipales.

#### 6. Régimes de pension

La Municipalité fait des contributions au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO) un régime interemployeurs qui pour 2022 était pour cinquante-six des membres (cinquante-deux en 2021) du personnel. Le plan est un régime à prestations déterminées qui définit le montant de prestation à recevoir par les employés en fonction du nombre d'années de service et du niveau de salaire.

Le montant versé au RREMO en 2022 était de 302 101 \$ (279 097 \$ en 2021) pour services courants et est inclus dans les charges à l'état consolidé des résultats.



## 7. Engagements

### *Agence ontarienne des eaux*

La Municipalité s'est engagée auprès de l'Agence ontarienne des eaux pour le fonctionnement et la maintenance de ses installations de traitement et de distribution d'eau. Un contrat a été signé en 2021 et vient à échéance en 2026. Les débours totaux prévus au cours des quatre prochains exercices ont été estimés à 1 277 000 \$.

### *Collecte de déchets*

La Municipalité a signé une entente pour la collecte des déchets. Cette entente a été signée en 2021 et vient à échéance en 2025. Les débours totaux prévus au cours des trois prochains exercices ont été estimés à 1 100 000 \$.

### *Enfouissement des déchets*

La Municipalité a signé une entente pour l'enfouissement des déchets. Cette entente a été signée en 2015 et vient à échéance en 2025. Les débours prévus au cours des trois prochains exercices ont été estimés à 465 000 \$.

### *Service d'eau*

La Municipalité a signé trois ententes pour l'approvisionnement d'eau. Ces ententes ont été signées entre 1993 et 2005 et viennent à échéance entre 2023 et 2035. Les débours prévus au cours des treize prochains exercices ont été estimés à 1 724 000 \$.

### *Services informatiques*

La Municipalité a signé une entente pour services informatiques. Cette entente a été signée en 2023 et vient à échéance en 2027. Les débours totaux prévus au cours des cinq prochains exercices ont été estimés à 148 000 \$.

## 8. Éventualités

Des poursuites ont été initiées contre la Municipalité par des tiers. Il est impossible à ce moment de déterminer le montant s'il y a lieu des jugements qui pourrait être accordé contre la Municipalité. Tout montant accordé au-dessus de la couverture d'assurance sera imputé aux charges de l'année en cours. Aucune provision n'a été enregistrée.

## 9. Charges par nature

Les charges courantes pour l'exercice présentées à l'état consolidé des résultats sont les suivantes :

	2022 Budget	2022 Réel	2021 Réel
	\$	\$	\$
Salaires et avantages sociaux	5 766 793	<b>5 537 604</b>	5 328 941
Intérêts	350 333	<b>330 031</b>	350 888
Matériaux	2 461 094	<b>2 192 001</b>	2 219 907
Services contractuels	5 245 809	<b>5 742 231</b>	4 913 327
Loyer et frais financiers	134 137	<b>130 178</b>	99 384
Contributions à d'autres organismes	57 385	<b>49 735</b>	35 595
Amortissement des immobilisations corporelles	0	<b>1 601 867</b>	1 537 438
	14 015 551	<b>15 583 647</b>	14 485 480



**10. Renseignements complémentaires à l'état consolidé des flux de trésorerie**

*Opérations sans effet sur la trésorerie*

Au cours de l'exercice des immobilisations corporelles ont été acquises pour un coût total de 4 362 999 \$ (2 487 649 \$ en 2021) dont 797 423 \$ (388 691 \$ en 2021) ont été payés après la fin d'exercice et 3 565 576\$ (2 098 958 \$ en 2021) ont été payés au cours de l'exercice.

**11. Chiffres du budget**

Le budget de fonctionnement approuvé par la Municipalité pour 2022 est présenté dans l'état consolidé des résultats. Le budget établi pour les investissements dans les immobilisations corporelles est sur une base de projet. Comme les projets peuvent s'échelonner sur plus d'un exercice les montants prévus peuvent être différents des chiffres réels.

Aux fins de ces états financiers consolidés les chiffres du budget ont été présentés sur une base compatible avec la présentation des chiffres réels.

**12. Droits contractuels**

*Entente de location*

La Municipalité a signé une entente pour la location de locaux avec les Comtés unis de Prescott et Russell. Cette entente a été signée en décembre 2019 et vient à échéance en janvier 2025. Les encaissements totaux prévus au cours des trois prochains exercices ont été estimés à 69 000 \$.

*Services de protection contre les incendies*

La Municipalité a signé une entente pour les services de protection contre les incendies avec la Municipalité du canton de Glengarry nord. Cette entente a été signée en mai 2013 est renouvelée annuellement. Les encaissements totaux prévus au cours du prochain exercice ont été estimés à 35 000 \$.

*Entente de sous-location*

La Municipalité a signé une entente de sous-location de locaux avec Riverest Inc. Cette entente a été signée en février 2021 et vient à échéance en janvier 2026. Les encaissements totaux prévus au cours des quatre prochains exercices ont été estimés à 57 000 \$.



**Canton de Champlain**  
**Immobilisations corporelles consolidées**  
 Exercice terminé le 31 décembre 2022

**Annexe 1**

	Terrains et améliorations de terrains	Bâtiments et installations	Véhicules	Routes	Machines et équipement	Constructions en cours	2022	2021
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Coût</b>								
Au début	1 896 871	32 023 898	3 385 133	23 980 048	3 979 424	591 109	<b>65 856 483</b>	63 443 370
Acquisitions	84 436	170 236	82 646	1 265 206	0	2 760 475	<b>4 362 999</b>	2 487 649
Transferts	392 422	296 320	0	0	38 176	(726 918)	<b>0</b>	0
Cessions	(304 611)	(286 532)	(155 183)	0	0	0	<b>(746 326)</b>	(74 536)
À la fin	2 069 118	32 203 922	3 312 596	25 245 254	4 017 600	2 624 666	<b>69 473 156</b>	65 856 483
<b>Amortissement cumulé</b>								
Au début	42 487	7 463 695	1 766 144	12 415 803	2 172 071	0	<b>23 860 200</b>	22 376 002
Amortissement	20 977	549 349	188 577	651 763	191 201	0	<b>1 601 867</b>	1 537 438
Amortissement cumulé sur les cessions	0	(111 038)	(106 646)	0	0	0	<b>(217 684)</b>	(53 240)
À la fin	63 464	7 902 006	1 848 075	13 067 566	2 363 272	0	<b>25 244 383</b>	23 860 200
<b>Valeur comptable nette</b>	2 005 654	24 301 916	1 464 521	12 177 688	1 654 328	2 624 666	<b>44 228 773</b>	41 996 283



**Canton de Champlain**  
**Excédent accumulé consolidé**  
 Exercice terminé le 31 décembre 2022



**Annexe 2**

	2022	2021
	\$	\$
<b>Réserves</b>		
Fonds de roulement	456 418	439 485
Élections municipales	4 685	30 000
Département des incendies	200 589	160 589
Infrastructure	1 857 824	1 718 464
Équipement	41 000	26 000
Entretien hivernal	216 429	216 429
Eau et égouts	1 155 651	1 167 316
Activités récréatives	355 099	389 305
Routes	474 700	378 700
Bibliothèque	30 000	30 000
	<b>4 792 395</b>	<b>4 556 288</b>
<b>Fonds de réserve</b>		
Parcs	822	822
Immobilisations corporelles – quartier de Vankleek Hill	127 275	124 623
	<b>128 097</b>	<b>125 445</b>
	<b>4 920 492</b>	<b>4 681 733</b>
Investi dans les immobilisations corporelles	<b>35 154 124</b>	32 272 052
Fonctionnement		
Bibliothèque	38 482	37 716
Réduction de l'imposition	1 758 683	1 069 236
Immobilisations corporelles non financées	(2 270 561)	(1 525 549)
Fonctionnement non financé	(734 366)	(489 745)
Paiements de transfert constatés d'avance	10 434	20 000
	<b>33 956 796</b>	31 383 710
	<b>38 877 288</b>	<b>36 065 443</b>

Un montant de 773 316 \$ de l'excédent pour réduction de l'imposition a été utilisé dans le budget 2023.



**Annexe 3**

	2022 Budget	2022 Réal	2021 Réal
	\$	\$	\$
<b>Revenus</b>			
Placements	0	<b>2 651</b>	1 362
Transferts nets aux réserves	306 102	<b>236 108</b>	721 122
Variation des réserves et des fonds de réserve	306 102	<b>238 759</b>	722 484
Réserves et fonds de réserve au début	4 681 733	<b>4 681 733</b>	3 959 249
<b>Réserves et fonds de réserve à la fin (annexe 2)</b>	<b>4 987 835</b>	<b>4 920 492</b>	4 681 733

Aux membres du  
Conseil de la Bibliothèque publique du Canton de Champlain

## Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Conseil de la Bibliothèque publique du Canton de Champlain (le « Conseil ») qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2022 et l'état des résultats pour l'exercice terminé à cette date ainsi que les notes complémentaires y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis les états financiers ci-joints donnent dans tous leurs aspects significatifs une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 décembre 2022 ainsi que de la variation de ses actifs nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

## Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCSP ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation de communiquer le cas échéant les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation sauf si la direction a l'intention de liquider le Conseil ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles individuellement ou collectivement puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion la falsification les omissions volontaires les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et selon les éléments probants obtenus quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou si ces informations ne sont pas adéquates d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Conseil à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble la structure et le contenu des états financiers y compris les informations fournies dans les notes et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Hawkesbury (Ontario)  
Le 27 avril 2023

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés



## Conseil de la Bibliothèque publique du Canton de Champlain

### État des résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2022

	2022 Budget	2022 Réel	2021 Réel
	\$	\$	\$
<b>Revenus</b>			
Contribution municipale – fonctionnement	221 407	<b>221 407</b>	203 061
Subvention de la Province de l'Ontario	17 063	<b>17 669</b>	22 454
Recettes de contrats	5 000	<b>5 009</b>	4 950
Frais aux non-résidents frais de livres cotisations et amendes	2 600	<b>2 672</b>	2 779
Dons	2 000	<b>3 472</b>	2 656
	<b>248 070</b>	<b>250 229</b>	235 900
<b>Charges</b>			
Salaires traitements et avantages sociaux	165 000	<b>168 582</b>	139 009
Matériaux, services et locations			
Livres et vidéos	46 380	<b>42 354</b>	44 135
Services publics	9 850	<b>9 610</b>	9 013
Assurances	3 700	<b>2 301</b>	2 851
Entretien et réparations	17 240	<b>17 020</b>	14 037
Honoraires professionnels	2 600	<b>2 580</b>	2 544
Autres	9 000	<b>7 016</b>	6 023
	<b>253 770</b>	<b>249 463</b>	217 612
Excédent de l'exercice	(5 700)	<b>766</b>	18 288
Excédent accumulé au début	67 716	<b>67 716</b>	49 428
<b>Excédent accumulé à la fin</b>	<b>62 016</b>	<b>68 482</b>	67 716
Composé de :			
Fonctionnement	32 016	<b>38 482</b>	37 716
Réserves	30 000	<b>30 000</b>	30 000
	<b>62 016</b>	<b>68 482</b>	67 716

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

**Conseil de la Bibliothèque publique du Canton de Champlain**  
**État de la situation financière**  
au 31 décembre 2022



	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	\$	\$
<b>Actifs</b>		
Actifs financiers		
Montant à recevoir de la Municipalité	<b>68 482</b>	67 716
<b>Excédent accumulé</b>	<b>68 482</b>	67 716

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.



## 1. Description du Conseil

Le Conseil de la Bibliothèque publique du Canton de Champlain (le « Conseil ») met à la disposition des résidents et des organismes communautaires des ressources documentaires des services et de l'animation qui répondent aux besoins d'éducation d'information et de loisirs de la communauté.

## 2. Méthodes comptables futures

*Date d'application : 1<sup>er</sup> avril 2022*

### Chapitre SP 1201 – Présentation des états financiers

Le présent chapitre établit les principes généraux et les normes d'information applicables aux états financiers des gouvernements.

La Municipalité évalue présentement les incidences de l'adoption de cette nouvelle norme applicable de façon prospective.

### Chapitre SP 2601 – Conversion des devises

Le présent chapitre établit des normes de comptabilisation et d'information relatives aux opérations libellées en devises dans les états financiers des gouvernements.

La Municipalité évalue présentement les incidences de l'adoption de cette nouvelle norme applicable de façon prospective.

### Chapitre SP 3041 – Placements de portefeuille

Le présent chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter dans les états financiers des gouvernements les placements de portefeuille.

La Municipalité évalue présentement les incidences de l'adoption de cette nouvelle norme applicable de façon prospective.

### Chapitre SP 3280 – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Ce chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter un passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation.

La Municipalité évalue présentement les incidences de l'adoption de cette nouvelle norme applicable de façon prospective.



**2. Méthodes comptables futures (suite)**

Chapitre SP 3450 – Instruments financiers

Le présent chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter tous les types d'instruments financiers y compris les dérivés.

Les actifs non financiers ne sont pas disponibles pour rembourser les passifs et sont utilisés pour offrir des services. Ils ont des durées de vie utile de plus d'un an et ne sont pas destinés à être revendus dans le cours normal des activités. La variation des actifs non financiers au cours de l'exercice ainsi que l'excédent de l'exercice donnent la variation de la dette nette pour l'exercice.

La Municipalité évalue présentement les incidences de l'adoption de cette nouvelle norme applicable de façon prospective.

*Date d'application : 1<sup>er</sup> avril 2023*

Chapitre SP 3400 – Revenus

Ce chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter les revenus. Plus précisément il fait la distinction entre les revenus provenant d'opérations qui comprennent des obligations de prestation et les revenus provenant d'opérations qui ne comprennent pas d'obligations de prestation.

La Municipalité évalue présentement les incidences de l'adoption de cette nouvelle norme applicable de façon rétroactive ou prospective.

**3. Méthodes comptables**

Les états financiers du Conseil sont la responsabilité de la direction et sont préparés selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de CPA Canada.

L'accent des états financiers du CCSP est mis sur la situation financière du Conseil et l'évolution de celle-ci. L'état de la situation financière présente les actifs financiers et les passifs et les actifs non financiers du Conseil. Les actifs financiers sont disponibles pour faire face aux obligations existantes ou financer des activités futures. Les actifs financiers nets sont la différence entre les actifs financiers et les passifs.

*Périmètre comptable*

États financiers

Ces états financiers présentent les actifs les passifs les revenus et les charges de fonctionnement les réserves et les fonds de réserve et les variations des investissements dans les immobilisations corporelles du Conseil.





### 3. Méthodes comptables (suite)

#### Référentiel comptable

##### Comptabilité d'exercice

Les charges et les sources de financement correspondantes sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice. La méthode de comptabilité d'exercice reconnaît les revenus lorsqu'ils deviennent réalisables et quantifiables; les charges sont reconnues lorsqu'elles sont engagées et quantifiables à la suite de la réception de biens et services et de la création légale d'une dette.

##### Actifs non financiers

Les actifs non financiers ne sont pas disponibles pour rembourser les passifs et sont utilisés pour offrir des services. Ils ont des durées de vie utile de plus d'un an et ne sont pas destinés à être revendus dans le cours normal des activités. La variation des actifs non financiers au cours de l'exercice ainsi que l'excédent de l'exercice donnent la variation des actifs financiers nets.

##### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût qui inclut tous les montants liés à l'acquisition à la construction au développement ou à l'amélioration d'un actif. Le coût moins la valeur résiduelle des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode linéaire sur les durées de vie utile estimatives suivantes :

Machines et équipement	20 ans
------------------------	--------

Les constructions en cours ne sont pas amorties tant que les immobilisations corporelles ne sont pas prêtes à être utilisées pour offrir des services.

Le Conseil a un seuil de capitalisation de 25 000 \$ pour les installations civiles et actifs regroupés et de 10 000 \$ pour tous les autres actifs. Les éléments avec une valeur moindre sont imputés aux charges sauf si regroupés lorsqu'ils représentent une valeur importante ou pour des raisons opérationnelles.

##### Dons d'immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles reçues à titre de dons sont inscrites à l'état de la situation financière à leur juste valeur à la date du don et le même montant est inscrit comme don dans les revenus. Les dons d'immobilisations corporelles à d'autres organismes sont inscrits comme charges au montant de la valeur comptable nette à la date du transfert.

##### Contrats de location

Les contrats de location sont comptabilisés comme location-acquisition ou location-exploitation. Les baux qui transfèrent la majorité des avantages et des risques sont comptabilisés comme location-acquisition. Les autres baux sont comptabilisés comme location-exploitation et les charges sont reconnues sur la durée des baux.

##### Transferts des gouvernements

Les transferts des gouvernements sont constatés en tant que revenus dans l'exercice au cours duquel les transferts sont approuvés et les critères d'admissibilité sont respectés. Les transferts des gouvernements sont reportés lorsqu'ils sont grevés d'une stipulation qui exige des actions précises afin de conserver les transferts. Pour de tels transferts les revenus sont constatés lorsque les stipulations ont été respectées.

##### Réserves

Les réserves sont constituées de fonds mis de côté par le Conseil pour des raisons spécifiques.



**3. Méthodes comptables (suite)**

*Référentiel comptable (suite)*

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers conformément aux NCSP la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants des revenus et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Parmi les principales composantes des états financiers exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figure la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

**4. États des flux de trésorerie et de la variation de l'actif financier net non présentés**

Les états des flux de trésorerie et de la variation de l'actif financier net ne sont pas présentés car l'information requise est évidente à la lecture des autres états financiers et des notes complémentaires.



**Annexe 1**

	Machines et équipement	2022	2021
	\$	\$	\$
<b>Coût</b>			
Au début	426 125	<b>426 125</b>	426 125
Acquisitions	0	<b>0</b>	0
À la fin	426 125	<b>426 125</b>	426 125
<b>Amortissement cumulé</b>			
Au début	426 125	<b>426 125</b>	426 125
Amortissement	0	<b>0</b>	0
À la fin	426 125	<b>426 125</b>	426 125
<b>Valeur comptable nette</b>	0	<b>0</b>	0